
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Samedi 5 Mai 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres, le 27 avril 1792.

Nos fonds baissent tous les jours ; c'est l'effet de la guerre que la plus *prévoyante* des assemblées vient de déclarer à l'Allemagne ; car il est impossible de s'imaginer que notre gouvernement restera spectateur indifférent des troubles qui déchirent le continent.

Chez vous on a la bonté de distinguer notre gouvernement d'avec le peuple. Qu'on ne s'y trompe pas, si, demain, M. Pitt vouloit que la guerre fût commencée contre les Français, et s'il désireroit faire un emprunt pour la continuer, l'on s'y prêteroit avec joie, et des millions sterling seroient, sous huit jours, versés dans la caisse publique. Si vous étiez *libres*, dans le sens anglais de cette belle expression, au lieu de vous faire la guerre, l'Angleterre vous offrirait ses trésors et ses armes pour vous aider à conserver le plus grand bien, dont l'homme ici bas peut jouir, mais nous savons que pour avoir la liberté, il faut s'en rendre digne ; qu'il faut obéir aveuglément aux lois auxquelles ont consenti par ses représentans ; qu'il faut qu'on ne se croie pas *souverain*, après avoir délégué son autorité ; qu'il faut, enfin, que la liberté, comme l'honneur, soit chaste, pure, immaculée. Mais quand la *folie* préside, on ne peut s'attendre à tous ces brillans avantages, alors la *prudence* et la *sagesse* sont des vertus proscrites. Pardonnez à un Anglais, né libre, et qui sait apprécier le bonheur dont la nature l'a comblé en le faisant naître parmi des hommes, qui ne sont *métaphysiciens* que dans les écoles ; qui savent que l'individu en société ne doit pas avoir le même degré de

liberté que celui, qui, isolé, traîne une vie monotone et sauvage dans l'état simple de la nature ; qui est persuadé, enfin, que de tous les monstres sur la terre, le *métaphysicien intrigant* est à la fois le plus méprisable, et le plus à redouter.

MM. Pitt, Fox, Wilberforce, et le lord Mornington sont les plus zélés partisans des nègres ; ils ne votent pas pour l'abolition *partielle* ou différée ; ils demandent, avec sensibilité, que ce commerce qu'ils appellent *déshonorant*, cesse sur-le-champ, et que le nom anglais ne soit plus souillé par un forfait contre la nature. — M. Dundas, qui est aussi l'ami prudent des noirs, vient de proposer qu'*au premier jour de janvier 1800*, la traite des nègres cesse dans tous ses points. — Il en met l'abolition à l'époque éloignée de huit ans, afin de donner par-là aux planteurs, négocians, etc. le temps de se précautionner contre la perte réelle qu'amèneroit pour eux, l'anéantissement total et immédiat de cette branche de commerce.

Le lord Mornington, dans la séance de mercredi, proposa cet amendement à la motion de l'honorable secrétaire d'état : — « Qu'au premier jour de janvier 1793, la traite des nègres cessât dans tous ses points. » — L'amendement est devenu l'objet de la discussion générale. — Après de très-longs débats, il a été rejeté à une majorité de quaranté-neuf voix ; de sorte que la motion de M. Dundas sera encore reproduite au premier jour. — On assure que la flotte russe se trouvera sous peu dans les Dunes ; mais il n'est pas bien sûr que nos ports lui soient ouverts.

Dans le moment où je vous écris, on publie que l'amirauté donne les ordres pour commencer la presse dans les trois royaumes. Je ne sais si le *duc d'Orléans* doit

bientôt arriver ici , mais son hôtel , dans *Park-lane* est prêt à le recevoir. — Il sait que tous les Français qui sont dans l'âge de se battre sont partis d'ici ; mais faites-lui savoir que *madame la chevalière d'Eon* est encore à Londres , et qu'elle sait encore manier l'épée.

De Rome , le 18 avril.

Hier , le pape a tenu un consistoire extraordinaire , dans lequel il a annoncé la nomination de M. l'abbé Maury à l'archevêché de Nicée *in partibus*. S. S. la décoré en même temps du titre de protonotaire apostolique. Ce nouvel archevêque sera sacré en grande cérémonie , après laquelle on déclarera publiquement sa qualité de nonce extraordinaire à la diète de Francfort , pour l'élection de l'empereur.

S. S. lui accorde la somme de 500 mille livres tournois pour représenter dignement à la diète comme l'envoyé de Rome.

F R A N C E.

De Lille.

La nouvelle de l'échec qu'on venoit d'essuyer étoit à peine arrivée à Lille , qu'on répand le bruit que c'est par la perfidie de M. Dillon , sa mort est résolue aussitôt. L'horrible scène a commencé par un officier de génie , il a été pendu à la première lanterne de la ville ; M. Théobald Dillon est rentré à quatre heures de l'après-midi , dans un cabriolet , car déjà il avoit la cuisse cassée , et ne pouvoit plus marcher. A peine sa voiture at-elle fait quelques pas dans la première rue , qu'on se précipite sur lui ; quatre cavaliers font de foibles efforts pour écarter les assassins ; le premier coup qu'il reçoit est un coup de bayonnette , et dans la même minute , un cavalier lui tire un coup de fusil ; il tombe dans son cabriolet ; on l'en arrache aussitôt , on le hisse , par les pieds , à la fatale lanterne , et on le crible de coups de fusils. De-là on le traîne sur la place , on allume un bûcher , et l'on chante et danse autour du sacrifice affreux. Les pieds et les épaules de la victime qu'immoloient l'injustice et l'indiscipline , ne brûlant pas aussi vite que le reste de son corps , on les envoie à la citadelle , comme pour rendre toute la garnison complice de l'exécration attentat.

Le duc d'Orléans a dû partir aujourd'hui 5,

pour joindre ses deux fils , qui sont dans l'armée du Nord ; mais il ne fera que paroître : il partira aussitôt pour Londres.

Il est arrivé hier , vendredi , à quatre heures du matin , un courrier de l'armée de la Fayette. On a éveillé sur le champ le ministre de la guerre. Les nouvelles sont désastreuses , s'il faut en croire les bruits qui transpirent. Du reste nous ne pouvons encore rien dire.

Après avoir parlé de ce qui s'est passé entre Mons et Valenciennes , le ministre de la guerre ajoute.

M. de Biron se loue beaucoup du quatre-vingt-quinzième régiment , et du deuxième bataillon des volontaires du département de Paris. Mais le cinquième régiment de dragons a plié , et a donné l'exemple du désordre : pendant la retraite , quelques soldats mal-intentionnés crioient qu'on étoit trahi. Arrivé à Valenciennes , M. de Biron s'est rendu en hâte à l'hôtel-de-ville ; il a exposé sa conduite aux magistrats du peuple ; il marque qu'il en a recueilli des témoignages d'estime , bien faits pour le consoler de disgrâces passagères : cependant M. de Biron paroît vivement affecté de la défiance de quelques-uns de ses soldats ; il annonce qu'il ne veut désormais servir que comme simple volontaire : il dit , *et ceci est bien remarquable* , que c'est à tort qu'on a compté sur les patriotes de Mons , et sur la désertion des soldats autrichiens ; qu'il n'en est pas venu un seul dans l'armée. MM. de Beanharnois , de Chartres et de Montpensier ont essuyé quelques coups.

Cette dépêche étant lue , le ministre a développé les motifs qui ont engagé le conseil du roi à faire attaquer le Brabant ; ils se trouvent consignés dans le plan d'attaque fait pour M. Dumourier , ministre des affaires étrangères ; ces motifs sont : 1°. la nécessité d'éloigner l'ennemi d'une frontière qui n'est qu'à 50 lieues de la capitale , et de s'assurer du port d'Ostende , qui est la grande manufacture des lettres de marque pour les corsaires. 2°. La facilité de se procurer du numéraire à un change moins désavantageux. 3°. Le besoin de céder à l'ardeur des troupes. 4°. *Les dispositions favorables des habitans du pays*. Le plan qu'exécute M. de Lafayette , vers Namur et Liège , est fondé en partie sur ce dernier motif. Le ministre a représenté que

de premiers échecs étoient affligeans, sans doute, mais n'étoient pas faits pour influencer sur les destinées d'un peuple libre; il a sollicité une loi qui affermit la discipline dans l'armée, et qui mit les officiers à l'abri de toute violence.

Dans la séance du mercredi soir, 2 mai, M. Dufourni, habitué du café Procope, et ex-président du club des amis de la constitution, s'est présenté à la barre, à la tête de plusieurs pétitionnaires. Orateur de la pétition, il demandoit que l'assemblée n'adoptât point, pour l'armée, l'institution des tribunaux militaires, qui seroit semblable aux anciens jugemens prévôtaux. Il a été interrompu par de violens murmures. Deux partis se sont prononcés dans l'assemblée. Des injures sont parties des deux côtés; des cris, des hurlemens sembloient être le prélude d'un véritable combat. Enfin l'assemblée, consultée trois fois, au milieu d'un vacarme épouvantable, décide que les pétitionnaires ne seront pas entendus.

Dans la séance de jeudi matin, M. de Grave s'est justifié de l'accusation qui paroissoit dirigée contre lui, relativement à la disette qu'avoit éprouvée l'armée de M. de Biron.... Pressé de combattre l'ennemi, le soldat, dit M. de Grave, avoit, pour marcher avec plus de célérité, jeté son pain en route.

A peine cette lettre étoit lue, que M. de Grave est entré, et a fait le rapport dont nous avons parlé.

On a décrété d'accusation l'auteur de l'ami du peuple. Voici le paragraphe qui a servi de fondement au décret. « Les trois généraux, bas valets de la cour, ne peuvent que trahir la nation. L'armée ouvrira enfin les yeux; elle sentira que ses chefs sont les premiers qu'on doit massacrer. » M. Girardin fait la motion de décréter d'accusation l'auteur de l'ami du roi. Après de longs débats, le décret est lancé. Il présage le sort qu'on réserve aux écrivains qui défendent la même cause.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du jeudi soir 3 mai 1792.

Le roi demande 6 millions 856 mille liv. pour le département de la marine.

Le ministre de l'intérieur fait passer à l'assemblée une lettre dans laquelle M. Pétion témoigne ses embarras pour la police de

Paris. Il regarde la nouvelle organisation comme vicieuse. Les patrouilles, dit-il, seront plus fréquentes. — Renvoyé au comité de législation.

Quelques dons patriotiques.

Les défilés de Porentru au pouvoir des Français; l'évêque et sa cour en fuite, ainsi qu'un corps d'Autrichiens; le magistrat de Porentru venant au-devant de nos troupes, en faisant porter le bonnet rouge au bout d'une pique; tels sont les faits consignés dans une lettre adressée à un député.

M. Chaumon, aide-de-camp de l'infortuné Dillon, n'a point été assassiné, comme on l'avoit annoncé. Il étoit resté sur le champ de bataille. Rappelé à la vie par un paysan, craignant d'éprouver le sort de M. Dillon, il s'est retiré à Valenciennes, auprès de M. Rochambeau.

L'assemblée décrète que le comité diplomatique négociera avec la cour de Turin, pour la réintégration, dans son honneur et dans ses biens, de la personne d'un nommé Caf, que nous avons dit avoir été condamné à être pendu, par le sénat de Chambéri, pour avoir excité le peuple à l'insurrection. Ce jugement a été regardé comme une voie de fait contre le droit des gens, vu que Caf, né Savoisien, étoit naturalisé Français.

Le ministre de la justice écrit à l'assemblée qu'avant le décret porté contre Marat, auteur de l'ami du peuple, il l'avoit dénoncé au commissaire du roi.

Séance du vendredi 4 mai 1792.

M. Treil Pardailhan demande que le département fasse placarder tous les matins la note officille des nouvelles de l'armée. M. Lequinio désire que le corps législatif rédige périodiquement de *petites affiches nationales*. L'ordre du jour fait justice de ces ridicules motions. L'assemblée décrète que la somme demandée la veille par le roi, pour le service de la marine sera accordée.

On renvoie au comité une lettre du ministre de la guerre qui demande une nouvelle levée de 50 bataillons de volontaires nationaux.

M. Hales, secrétaire de Bâle, écrit à M. Dumourier, que les gorges de Porentru sont prises, et que tous les échos retentissent de l'air, ça ira. Grands et fréquens applaudissemens.

M. Ramond propose, au nom de plusieurs

SPECTACLES.

comités , une loi sur les prisonniers faits sur l'ennemi. Après d'assez longs débats , il est décrété qu'ils seront sous la sauvegarde de la loi , et qu'ils seront protégés comme les citoyens français.

Le ministre des affaires étrangères prend la parole. Il expose qu'on a cru diminuer les calamités de la guerre , en la transportant dans les Pays-Bas. Il a fait voir quels étoient les avantages d'une pareille disposition. Nos malheurs nous serviront d'exemple , a-t-il dit. M. Rochambeau ne veut plus communiquer avec le ministère ; il n'écrit qu'au roi. Il faut que l'assemblée sache ce qui s'est passé.

Lukner devoit s'emparer des gorges de Porentru ; Lafayette s'avancer vers Namur , et Rochambeau vers Mons , tandis qu'un corps de cavalerie auroit tenu en échec la forte garnison de Tournai. En avançant ainsi de toutes parts , le projet étoit D'ALLUMER PAR-TOUT LE FEU DE L'INSURRECTION. (Quelques murmures.) L'événement , continue le ministre , en a décidé autrement. — Après avoir demandé que l'assemblée envoyât des commissaires à Lille et à Valenciennes , le ministre a annoncé que le roi vient d'accorder un congé illimité à M. Rochambeau , congé qu'il a demandé pour soigner sa santé. L'assemblée manifeste des regrets.

Le maréchal Lukner prendra la place de M. Rochambeau.

Nous donnerons demain les deux lettres écrites au roi par le maréchal.

M. Lameth proposoit d'envoyer un message au roi , pour le prier de ne pas accepter la démission de M. Rochambeau. Applaudissemens et murmures. La proposition est regardée comme inconstitutionnelle.

M. de Grave écrit à l'assemblée que M. Biron a manqué éprouver , à Valenciennes , le même sort que M. Dillon.

L'attaque sur Furnes a réussi , mais on a été bientôt forcé d'abandonner cette ville.

—La nouvelle de la démission de M. de Grave , donnée pour certaine par la gazette universelle , est prématurée , et pourra même se trouver fausse.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. Dem. *les Prétendus* , coméd-lyrique ; et le ballet de *Psyché*.

THÉÂTRE DE LA NATION. *La mort d'Abel* , trag. ; et *la fausse Agnès* , coméd.

THÉÂTRE ITALIEN. *Le Tonnelier* ; *les Dettes* ; et *Stratonice*.

THÉÂTRE FRANÇOIS RUE DE RICHELIEU. *L'Ecole des Maris* ; et *l'Amour et l'Intérêt*.

BOURSE du vendredi 4 mai.

Actions des Indes de 2500 liv. à	2172 $\frac{1}{2}$, 75
Idem. de 21 , à	
Idem. de 8 , à	
Idem. de 25 ^e , à	90
Billets d'Emprunt , à	440, 38, 40
Emp. de Déc. 1782, de 100 mill.	1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 P.
Emp. de Déc. 1784 , de 125 mill. à	1 $\frac{1}{4}$, 1 $\frac{1}{8}$, 1, 1 $\frac{1}{4}$, 1 $\frac{1}{8}$, 1 $\frac{1}{4}$, 1 $\frac{1}{8}$ ben.
Sortie	4
Emp. de 80 mill. avec bulletin	
Idem. Quitances sans bullet. , à	1 ben.
Idem. en Quitances à sorties	5, 4 $\frac{3}{4}$, 5, 4 $\frac{3}{4}$ ben.
Bulletins dudit Emprunt , à	70 $\frac{1}{2}$
Idem sorti	
Reconnoiss. de Bulletins , à	
Idem sortie	
Lots des hôpitaux ,	

Act. nouv. des Indes à 1198,99,1100,1099,98,97,96	
Act. Caiss. d'Esc. à	3820,25,30,28
Demi.Act. de Caisse	1910
Eaux de Paris , à	
Emp. de Nov. à 5 pour 0 ^o , à	
Emp. de Nov. 1787, de 120 mill. à 4 pour 0 ^o , à	
Emp. de 80 mill. d'Août 1789.	1, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$, 1 $\frac{1}{2}$ pert.
Assur. contre les incen.	445,53,48,50,51,50,49,48
Assur. à vie , à	475,72,70,71,72
Actions des parcs d'Etretat	
Caisse patriotique	
Paiement des Rentes de l'Hôtel-de-ville, Lett. N et P.	

Changes étrangers , à 90 jours de date.

Amsterdam . . . 31 $\frac{1}{8}$ à 31	Cadix , 25 l. 15s.
Hambourg , 325	Genes 166
Londres , 17 $\frac{1}{8}$ à 17	Livourne. 176
Madrid , 25 l. 15 s.	Lyon, paiem. pâq. 2 p. 0 ^o p ^e .

Pour 158 liv. en assignats on a 100 liv. en argent. Louis d'or , 17 liv. 10 sous.

L'Abonnement de ce Journal , qui paroît tous les jours , est de 30 liv. pour Paris , & 36 liv. pour la Province , port franc. Le Bureau est rue neuve Sains-Augustin , Hôtel de la Correspondance.